

Date de dépôt: 5 septembre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre le trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 7 mars 2006 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission à plusieurs reprises a discuté de cette pétition lors de ses séances des 8, 29 mai et 12 juin 2006 sous la présidence de M. Eric Leyvraz. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude soit par M^{me} Eliane Monnin ou par M. Christophe Vuilleumier. Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur précieuse collaboration.

La pétition 1565, munie de 669 signatures par les habitants, riverains, artisans, commerçants et sociétés ayant des activités aux Eaux-Vives, demande :

- qu'il soit mis fin au trafic de drogue qu'engendre la présence de dealers dans les rues sensibles du quartier, sur le quai Gustave-Ador, au bord du lac, aux abords des écoles, dans les parcs publics et les places de sports.
- que tous les moyens et mesures nécessaires soient mis en œuvre afin de restaurer un sentiment de sécurité dans la population.

Les pétitionnaires relèvent également une présence accrue des dealers qui font fuir les clients, les promeneurs et les touristes.

Auditions :

8 mai 2006 : MM. René Pierrehumbert, René Odier et Gilles Urben, les pétitionnaires.

Les pétitionnaires constatent, depuis quelques années, une recrudescence du trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives. M. Pierrehumbert, est lui-même propriétaire d'une laverie self-service qui est squattée par les dealers quand le temps est mauvais et en particulier durant l'hiver. C'est un combat de tous les jours pour essayer de négocier afin qu'ils quittent les lieux, prendre contact avec la police, demander à la task-force de faire des rondes, etc. Le climat est violent et le ton monte très vite. Les clients se plaignent, certains d'entre eux sont même agressés et le business se fait aux yeux de tous. Les dealers sont parfois à cinq personnes mais ce nombre peut monter à dix-huit, voire vingt et un. Lorsque la task-force intervient, ce nombre diminue pour remonter rapidement ensuite.

M. Odier indique qu'il exerce son activité sur les quais. Il a eu des déprédations sur son camion, a subi des insultes et des crachats. Par ailleurs, son personnel est obligé de travailler avec des gants de protection parce que les dealers urinent contre les remorques. Le trafic porte en particulier sur la cocaïne et lors de déplacements à l'étranger, il doit faire venir la police pour faire renifler ses camions par les chiens. La situation devient de pire en pire.

M. Urben souligne que les trafiquants ne gardent pas de marchandise sur eux. Ils ont donc pris l'habitude de la cacher et on trouve, soit de l'argent, soit des boules de cocaïne, dans les bateaux qui sont à terre. Il s'occupe lui-même de la location de pédalos et du petit train. Ce qui lui fait peur est la banalisation de ce trafic. Chacun sait où aller acheter de la drogue sans problème, au bord du lac, dans le quartier des Eaux-Vives. Cela se fait au grand jour. Il pense surtout au message que l'on laisse aux jeunes.

Les commerçants pour leur part sont à la merci de représailles. A titre d'exemple, l'un d'entre eux a retrouvé des sachets dans un bateau et les a jetés de colère dans le lac. Il y eu ensuite « par hasard une descente de police » et le lendemain, « par hasard » aussi, les quatre pneus de son véhicule ont été crevés. Les commerçants sont en contact fréquents avec la police et notamment la task-force. Au dire de M. Cartier, sans un renforcement des effectifs de la police, il n'est pas possible de résoudre la situation.

M. Pierrehumbert ajoute que la décision de la pétition émane des trois signataires. La récolte des signatures s'est faite par la discussion et il n'y a jamais eu de refus de la part des citoyens du quartier. Les personnes âgées en

particulier éprouvent un sentiment d'insécurité et ont de la peine à sortir le soir.

Le président indique qu'il a reçu un courrier faisant part de 56 signatures à ajouter aux 613 signatures de la pétition.

Discussion de la commission

Un commissaire demande si des contacts ont été pris avec le Conseil municipal de la Ville de Genève et avec la police.

M. Pierrehumbert indique qu'ils ont été auditionnés, il y a quinze jours, par la Commission sociale et jeunesse de la Ville. Un rapport avait d'ailleurs été établi l'an dernier qui allait dans le même sens. En ce qui concerne la police, des contacts ont eu lieu avec la task-force. M. Cartier n'a pas caché que les problèmes soulevés aux Eaux-Vives n'étaient que la pointe de l'iceberg.

Un commissaire demande si des contacts entre les pétitionnaires ont eu lieu avec d'autres associations, notamment avec le groupe réseau de solidarité rade. Par ailleurs, y a-t-il plus de problèmes en hiver ? Enfin, depuis quand la situation s'est-elle aggravée ?

M. Urben souligne que des rencontres ont eu lieu notamment avec des associations de parents concernant la situation au parc La Grange et à la rue Maunoir. On peut dire que la situation s'est aggravée depuis deux ans.

Un autre commissaire demande si les commerçants ont essayé d'envoyer des factures de frais de Securitas, par exemple, à l'Etat, de manière à exercer une certaine pression. Lors d'une razzia par la police, peut-on estimer le laps de temps pour le retour des trafiquants ? Cette recrudescence est-elle à imputer à un problème de justice ou de police ?

M. Pierrehumbert indique qu'il n'y a pas eu de tentative d'adresser une quelconque facture à l'Etat. Quant au temps de retour des dealers, après une razzia, il arrive qu'il soit de dix minutes, voire une demi-journée, après un passage à l'hôtel de police. De toute manière, les dealers sont tellement nombreux que ces arrestations passent inaperçues.

Un autre commissaire s'interroge sur le fait que les pétitionnaires ont parlé de devoir « négocier » avec les dealers. En second lieu, il semblerait que l'éclairage devrait être amélioré. Enfin, peut-on confirmer que le trafic porte surtout sur la cocaïne ?

M. Urben souligne que les dealers sont les premiers à évoquer « la négociation » mais il évite lui-même d'entrer en matière, car ils se permettent tout ensuite. S'agissant de l'éclairage, il serait surtout judicieux de

l'améliorer sous les platanes. Quant au trafic, il s'agit bien de cocaïne en majorité.

Un commissaire souhaiterait savoir si les commerçants estiment que la police devrait être plus présente.

M. Pierrehumbert estime que la présence d'un uniforme est indispensable. La surveillance par caméra s'avère également efficace. Dans sa laverie, il a installé lui-même une caméra, surtout pour rassurer les personnes qui viennent le soir. Les gens en général attendent une action de la police, une répression de ces faits.

M. Pierrehumbert explique également que le collectif a été créé au moment du dépôt de la pétition. Dans ses membres de soutien, on trouve des commerçants mais également des mères de famille. Quant au dialogue avec la police, il est mené régulièrement. On s'aperçoit que l'arsenal législatif existe mais qu'il faut une volonté politique pour l'appliquer. Dans la pratique, la tolérance zéro existe aussi pour les parkings, la vitesse, etc. Il faudrait donc avoir les mêmes principes à l'encontre de personnes qui font un trafic en pleine illégalité.

M. Urben tient à souligner qu'un volet n'a pas été abordé, celui de l'image de Genève. Le trafic de drogue se passe à un endroit hautement photographié, celui du jet d'eau. Les commerçants, en particulier ceux qui louent des bateaux, entendent fréquemment dire, de la part d'anciens clients, qu'ils ne comprennent pas qu'on tolère de telles choses dans une ville comme Genève.

Constat de la commission :

La commission soulève la situation grave dans laquelle se trouvent les pétitionnaires, c'est-à-dire l'insécurité et les agressions physiques. Il est aussi mentionné qu'une collaboration avec des ASM pour infliger des amendes serait la bienvenue. Un commissaire signale que le trafic de drogue est lié au fait qu'un nombre important de personnes font l'objet d'une mesure d'éloignement de la Suisse qui ne peut être appliquée. C'est la raison pour laquelle on les retrouve systématiquement dans les lieux de deals. La commission souhaite auditionner M. Moutinot, président du DI.

Audition du 29 mai 2006 : M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charges du Département des institutions.

M. Moutinot rappelle que dans toutes les sociétés, certaines personnes consomment des substances illégales et posent un problème qu'il faut régler.

Il rappelle que le Conseil d'Etat se base sur quatre piliers dans ce domaine soit : la prévention, la réduction des risques, le traitement, la répression. Il mentionne ensuite que la task-force est intervenue dans différents endroits du canton et notamment à Cornavin ainsi qu'à la place des Volontaires. Il ajoute qu'il ne sera pas possible de supprimer complètement les trafics de drogue à Genève tant que cette dernière aura des toxicomanes.

M. Moutinot ajoute que la situation aux Eaux-Vives est la conséquence de l'intervention de la police à la gare. Il remarque, en ce qui concerne le quartier, que la police va augmenter ses interventions, ce qui risque d'entraîner un déplacement des dealers vers les quartiers périphériques. Cela étant, il pense que les ASM pourraient jouer un rôle et il rappelle que certaines communes utilisent leurs ASM dans des endroits chauds avec succès. Il précise que la simple présence de personnes en uniforme participe à la sécurité et apporte un sentiment de sécurité à la population. M. Moutinot fait remarquer avoir demandé à la task-force de porter ses efforts sur les lieux fréquentés par les enfants.

Le Président de la commission remarque que les pétitionnaires ont fait des éloges à l'égard de la task-force.

Une députée évoque une pétition envoyée à la Ville de Genève il y a deux ans et la réunion qui avait suivi avec M^{me} Spoerri et les ASM. Elle pensait donc que la collaboration entre ces derniers et la police était effective. Elle se demande aussi comment les autres cantons règlent ce problème. M. Moutinot répond que le problème des ASM relève de leurs horaires puisqu'ils ne travaillent pas de nuit. Il rajoute que les autres cantons ont les mêmes problèmes qu'à Genève. Il mentionne également que certains dealers n'ont pas d'identité établie, ce qui ne permet pas de les renvoyer.

Un commissaire demande si la politique de prévention menée à Genève n'est pas un échec puisque de plus en plus de jeunes consomment de la drogue. M. Moutinot répond que l'échec n'est pas si flagrant puisque le brigandage qui permettait de financer la consommation a diminué.

Un commissaire se demande quelle est la réponse à donner à cette pétition dont les signataires ont un ras-le-bol ostensible. M. Moutinot répond avoir demandé à la gendarmerie de patrouiller plus longtemps afin d'être visible et de ne pas forcément arrêter les contrevenants immédiatement. Il ajoute qu'il recevra également les pétitionnaires.

Séance du 12 juin 2006 : Discussions de la commission et vote

La majorité de la commission pense que la situation aux Eaux-Vives est très délicate et qu'une intervention musclée ne ferait que déplacer le

problème d'un lieu géographique à un autre, comme par exemple la place Cornavin et la place des Volontaires. Plusieurs commissaires se posaient la question sur la méthodologie appliquée par les polices des autres cantons. Certains commissaires souhaitent que le système genevois ne soit pas plus agréable pour les dealers que le traitement qui leur est attribué en France voisine et dans les autres cantons pour éviter que Genève soit une « terre d'accueil » aux dealers.

Le débat qui suit ces auditions montre que les commissaires sont d'accord avec le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition pour le rendre attentif à la problématique rencontrée dans le quartier des Eaux-Vives mais également dans l'ensemble de notre canton.

Le président passe alors au vote d'un renvoi de la pétition 1565 au Conseil d'Etat :

Pour : 2 PDC, 2 R, 2 L 1 Ve, 3 S, 1 UDC, 1 MCG

C'est ainsi que la Commission des pétitions vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1565)

contre le trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés, habitants, riverains, artisans, commerçants et sociétés ayant des activités aux Eaux-Vives, demandons qu'il soit mis fin au trafic de drogue qu'engendre la présence de dealers dans les rues sensibles du quartier, sur le quai Gustave-Ador, au bord du lac, aux abords des écoles, dans les parcs publiques et les places de sports. Outre l'insécurité et les nombreuses nuisances que ces activités illégales provoquent, nous constatons une baisse du chiffre d'affaires des commerçants du quartier en raison de la présence de ces délinquants qui font fuir les clients, les promeneurs et les touristes.

Nous estimons qu'il est inadmissible de laisser faire un tel trafic dans un Etat de droit, et demandons que tous les moyens et mesures nécessaires soient mis en œuvre en appliquant strictement les lois existantes dans ce domaine pour remédier à cette triste situation que nous subissons tous les jours.

N.B. : 669 signatures
Collectif des Eaux-Vives
8, rue du 31-Décembre
1207 Genève